BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

Version définitive

Octobre 2013

PREFACE

La problématique de l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour les populations se pose avec acuité au Burkina Faso.

En effet, de par son climat et la nature de ses sols, le Burkina Faso est un pays aride et mal arrosé. Plus de 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Malgré des résultats macroéconomiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 6% durant ces 10 dernières années) et la bonne performance du secteur coton, la vie des populations rurales et péri-urbaines n'est pas améliorée de façon significative.

Face aux crises alimentaires à répétition mais aussi à la crise internationale, et conscient que le développement aussi bien de chaque Burkinabè que des communautés dans leur ensemble passe par une bonne sécurité alimentaire, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré un document de Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN). Celui-ci est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de la lutte contre la pauvreté, la malnutrition et pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable au Burkina Faso.

Son but est de contribuer au développement harmonieux des populations du Burkina en éliminant la faim.

Le document de politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle trouve ses fondements dans la Constitution et les différents instruments juridiques internationaux, continentaux, ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso. En effet le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA dont le Burkina Faso est membre constituent des organisations intergouvernementales qui jouent un rôle déterminant dans le développement économique en général et dans la lutte contre la pauvreté en particulier. On peut noter l'adoption du Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable par le CILSS en novembre 2000 et de la Politique agricole de l'Union par l'UEMOA en décembre 2001. La CEDEAO a également adopté sa politique agricole commune en 2005.

Le processus d'élaboration du document de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle a privilégié l'approche participative qui a impliqué tous les acteurs de la lutte pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle : acteurs de divers départements ministériels, acteurs privés et de la société civile, communautés de base et partenaires au développement. Cette démarche a permis de dégager un consensus national autour de ce document qui a été validé en atelier national le …….. et adopté en Conseil de Ministres le …….

La mise en œuvre de la présente politique incombera non seulement aux départements ministériels en lien avec le monde rural mais aussi aux acteurs publics et privés ainsi qu'aux communautés de base et aux partenaires au développement.

TABLE DES MATIERES

PREFACE 1

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

RESUME EXECUTIF 6

CONTEXTE ET JUSTIFICATION 9

I – ANALYSE DIAGNOSTIQUE 11

1.1 Etat de la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso 11

1.1.1. Analyse des disponibilités alimentaires 11

1.1.1.1. La production intérieure 11

1.1.1.2. Les importations alimentaires et les aides alimentaires 15

1.1.2. Analyse de l'accessibilité et de la stabilité alimentaire 16

1.1.3. Analyse de l'utilisation des aliments 18

1.2 ANALYSE DU CADRE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL 20

1.2.1 Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle 20

1.2.2. Cadre organisationnel 20

1.2.3. Analyses des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle 21

1.2.5. Dépenses publiques pour la sécuritaire alimentaire et nutritionnelle 23

1.3. Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ET DES DEFITS MAJEURS 23

1.3.1 analyse FFOM/SWOT 23

1.3.2. Défis et enjeux 28

II - FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 30

2.1 Fondements 30

2.1.1 Niveau international 30

2.1.2 Niveau continental 31

2.1.3 Niveau national 32

III - VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 34

IV. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 35

4.2. Principes directeurs 35

4.3 Objectif global 36

4.4. Objectifs spécifiques 36

V - AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE..... 37

5.1 Axe stratégique 1 : Augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable 37

5.2 Axe stratégique 2 : Renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux aux crises alimentaires et nutritionnelles..... 38

5.3 Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accessibilité physique et financière aux aliments..... 39

5.4 Axe stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des populations..... 39

5.5 Axe stratégique 5 : Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle 40

VI - ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT 42

6.1 L'Etat 42

6.2 Les collectivités territoriales 42

6.3. Le secteur privé 43

6.4. Les organisations de la société civile 43

6.5. Les bénéficiaires 43

6.6. Les partenaires techniques et financiers..... 43

VII - DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 45

7.1. Le dispositif institutionnel de coordination 45

7.2 Les instruments d'opérationnalisation 45

7.3 Le mécanisme de financement de la PNSAN 45

7.4 Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation 46

7.5 Le mécanisme de contrôle 47

VIII. FACTEURS DE RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNSAN 49

8.1 Risques liés aux aléas climatiques 49

8.2 Risques liés à la gouvernance 49

8.4 La non appropriation de la politique par les acteurs. 49

8.5 L'environnement international et régional 50

ANNEXES 51

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 52

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	:	Assemblée Générale
AGIR	:	Alliance Globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
APE	:	Accords de Partenariat Economique
CAF	:	Coût, Assurance, Fret
CAO	:	Cadre d'Accélération des OMD
CDSA	:	Conseil Départemental de Sécurité Alimentaire
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	:	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CM	:	Conseil Municipal
CNSA	:	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CONAGESE	:	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CPF	:	Confédération Paysanne du Faso
CPSA	:	Conseil Provincial de Sécurité Alimentaire
CRA	:	Chambre Régionale d'Agriculture
CRPA	:	Centre Régional de Promotion Agropastorale
CRSA	:	Conseil Régional de Sécurité Alimentaire
CSA	:	Cadre stratégique mondial pour la Sécurité Alimentaire et la nutrition
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT-CNSA	:	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DGPER	:	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
ECOWAP	:	Politique Agricole Commune des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EPA	:	Enquête Permanente Agricole
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA :	:	Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FOB	:	Free On Board
FSA	:	Fonds de Sécurité Alimentaire
HIMO	:	Haute Intensité de Main-d'œuvre
HTA	:	Hypertension Artérielle
IEC/CCC	:	Information-Education-Communication/Communication sur le Changement de Comportement
INERA	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LPDA	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MASA	:	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MECV	:	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MRA	:	Ministère des Ressources Animales
MRAH	:	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
NASAN	:	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OIG	:	Organisation Inter Gouvernementale
OMD :	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation Paysanne
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PA/FMR	:	Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural
PA/FR	:	Plan d'Action de la Filière Riz
PAC	:	Plan d'Action Céréales
PAGIFS	:	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
PAPISE	:	Plan d'Actions et Programmes d'Investissement du sous-Secteur de l'Elevage
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PAU	:	Politique Agricole de l'Union
PCD	:	Programme Communal de Développement
PDA /ECV	:	Plan d'Action Décennal de l'Environnement et du Cadre de Vie
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PFNL	:	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PISA	:	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PME/PMI	:	Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PNDEL	:	Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage
PNN	:	Politique nationale de nutrition
PNOCSUR	:	Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation
PNPS	:	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNSAN	:	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSR	:	Programme National du Secteur Rural
PRD	:	Programme Régional de Développement
PSO	:	Programme Sectoriel Opérationnel
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RECAO	:	Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest Réhabilitation
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
ROPPA	:	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest

SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SARL	:	Société à Responsabilité Limitée
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
SE-CNSA	:	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SI	:	Système d'Information
SI	:	Stock d'Intervention
SIM	:	Système d'Information sur les Marchés
SISA	:	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SNS	:	Stock National de Sécurité
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONAGESS	:	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SP	:	Secteur Privé
SUN	:	Scaling UP Nutrition
SWOT	:	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

Le nombre important d'instruments nationaux et internationaux traitant de la question de sécurité alimentaire et nutritionnelle témoigne de l'importance des questions de l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la promotion du développement humain durable.

De nombreux cadres internationaux énoncent les grands principes à suivre et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces cadres comprennent le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, la Déclaration du Sommet mondial de 2009 sur la sécurité alimentaire, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et celles qui ont récemment été approuvées sous le titre de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre global d'action actualisé des Nations Unies, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui a établi le droit de tout individu à une alimentation adéquate, et l'ensemble du droit international applicable en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et les droits de l'Homme.

La Politique Nationale de Sécurité et Nutritionnelle s'inspire des cadres et principes internationaux, régionaux et nationaux. Il s'agit : (i) des OMD, (ii) des Directives volontaires du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSA), (iii) des cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, (iv) des Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, (v) de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra sur l'aide publique au Développement, (vi) du Mouvement SUN pour mettre fin à la sous-nutrition, (vii) du Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, (viii) de la Politique agricole de l'Union (PAU) (ix) du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), (x) de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), (xi) de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (version révisée 2012), (xii) la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, (xiii) de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, (xiv) du PNSR, (xv) de la Politique nationale de la nutrition, (xvi) de la Politique Nationale de Protection Sociale.

La vision de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire du Burkina Faso s'énonce comme suit : ***« assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable. ».***

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a pour cadre global de référence la SCADD à travers le PNSR qui vise à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont entre autres l'atténuation de l'extrême pauvreté et l'éradication de la faim. Elle prend en considération l'agriculture familiale et le développement des exploitations agricoles familiales.

Les orientations stratégiques suivantes sont retenues :

- ✓ l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire ;
- ✓ l'amélioration de l'accessibilité physique des populations aux produits alimentaires ;
- ✓ l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- ✓ l'amélioration des opportunités économiques et le renforcement de la résilience des populations vulnérables ;
- ✓ le renforcement de la coordination et de la gouvernance ;
- ✓ la gestion des crises alimentaires.

Les principes directeurs qui régissent la PNSAN sont l'anticipation et la proactivité, la redevabilité, l'égalité, l'équité et la non-discrimination, la solidarité, la concertation et le partenariat, la subsidiarité et la participation.

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025. Les objectifs spécifiques découlant de cet objectif global sont :

- ✓ Augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires ;
- ✓ Renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs;
- ✓ Améliorer l'accessibilité physique et financière aux aliments;
- ✓ Améliorer l'état nutritionnel des populations ;
- ✓ Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les axes stratégiques et leurs Objectifs Spécifiques (OS) retenus dans la PNSAN sont les suivants :

Axe stratégique 1 : Augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable

OS1 : Améliorer la maîtrise des ressources en eau
OS2 : Améliorer la fertilité des sols
OS3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes
OS4 : créer un environnement favorable à l'investissement agricole durable
OS5 : Intensifier les productions Halieutiques
OS6 : Intensifier les productions fauniques

Axe stratégique 2 : Renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux aux crises alimentaires et nutritionnelles

OS1 : renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables
OS2 : Améliorer la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accessibilité physique et financière aux aliments

OS1 : Désenclaver les zones de production et de consommation des denrées alimentaires.
OS2 : Accroître les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation
OS3 : améliorer les opportunités de revenus des populations

OS3 : Améliorer le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires

Axe stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des populations

OS1 : Améliorer la diversité alimentaire des ménages
OS2 : Assurer la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires
OS4 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base

Axe stratégique 5 : Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

OS1 : Améliorer la gouvernance politique et institutionnelle
OS2 : Améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle
OS3 : Améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
0S4 : Développer l'assurance agricole

Six principaux acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre de la PNSAN. Il s'agit de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé, des organisations de la société civile, des partenaires au développement et des bénéficiaires.

Le dispositif institutionnel de la politique prévoit trois types d'organes : (i) l'AG/CNSA qui est l'organe d'orientation, (ii) le CT/CNSA, l'organe de pilotage et (iii) le SE/CNSA l'organe de coordination. Les structures déconcentrées du CNSA (CRSA, CPSA, CDSA) sont chargées de la coordination au niveau régional, provincial et départemental.

Le financement de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fera à travers les ressources publiques, notamment le budget national, le financement paritaire Etat-PTF à travers le FASA, les Partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et le secteur privé.

Un système de suivi-évaluation, piloté par le SE-CNSA et impliquant tous les acteurs concernés (Administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place.

La PNSAN prévoit la création d'un mécanisme interne et externe de contrôle de l'effectivité du rôle de chaque acteur. Le contrôle interne sera assuré par le SE-CNSA. Un contrôle externe sera assuré par des services de contrôles compétents de l'Etat ou des cabinets de contrôle spécialisés.

Dans le cadre de sa mise en œuvre la présente politique sera opérationnalisée à travers des plans d'actions triennaux glissants.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pays sahélien et essentiellement agricole, le Burkina Faso reste confronté au défi permanent d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à sa population. L'Agriculture burkinabé (productions agrosylvopastorales, fauniques et piscicoles incluses) occupe plus de 80% de la population et constitue la principale source d'alimentation et de revenus. Cette agriculture repose principalement sur les céréales pluviales (sorgho, mil, maïs,) qui occupent annuellement plus de 88% des surfaces emblavées. L'analyse du secteur agricole burkinabé sur la décennie (2002-2012) fait apparaitre des performances relativement satisfaisantes, avec un taux moyen d'accroissement de 3%, en raison non seulement de l'augmentation des rendements de certaines cultures (riz, mais, niébé et légumes) mais aussi de celle des superficies emblavées. Cependant, la forte croissance démographique (3,1%/an) observée ces dernières années a considérablement réduit les gains réalisés, obligeant le Burkina Faso à importer annuellement plus de 340 000 tonnes de céréales afin de couvrir ses besoins de consommation alimentaire.

Par ailleurs, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages régulièrement conduites dans le pays font apparaitre qu'une grande proportion de la population, notamment rurale, est pauvre et souffre d'insécurité alimentaire chronique. En effet, selon le profil de pauvreté, 46,7% de la population burkinabè, soit environ 7,5 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum acceptable (INSD, 2012) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle même en cas de bonne campagne agricole. En plus, la récurrence des aléas climatiques (inondations et/ou sécheresse) conjuguée à la volatilité des prix des produits alimentaires accentuent la vulnérabilité de ces ménages pauvres.

Aussi, le pays s'est résolument engagé à lutter contre ce phénomène à travers non seulement les engagements pris lors des grands sommets internationaux (Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996, Sommet du Millénaire pour le développement en 2000, Déclaration de Maputo en 2003, etc.), mais aussi la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et stratégies visant à réduire la pauvreté et, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations burkinabè (SCADD, PNSR, SNSA, Politique Nationale de Nutrition, PNPS etc.).

Malgré ces efforts, la faim et la malnutrition restent persistantes au Burkina Faso, et les objectifs de les réduire de moitié ; conformément aux engagements pris lors des sommets internationaux sont loin d'être atteints, et ce pour les diverses raisons citées plus haut, auxquelles il faut ajouter les problèmes liés aux financements, à la coordination et aux arrangements institutionnels.

C'est dans ce contexte que le Burkina Faso a décidé d'élaborer une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) qui servira de cadre unique de référence en matière d''orientation de toutes les actions de promotion de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. L'élaboration de cette politique traduit aussi l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre de l'accord tripartite G8-Gouvernement-Secteur privé.

Compte tenu du caractère transversal de la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la PNSAN se veut le cadre fédérateur des actions entreprises au niveau sectoriel dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, les ressources halieutique, des produits forestier et de la faune, de la nutrition, de l'eau et l'assainissement, de la protection sociale, et de la lutte contre la pauvreté, avec comme ambition d'atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025 au Burkina Faso.

La PNSAN est le résultat d'un long processus de concertation qui a impliqué l'administration centrale et déconcentrée, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles, les organisations paysannes, la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires au développement.

Elle s'articule autour des points suivants :

- le diagnostic de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso ;
- les fondements de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- la vision de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- les orientations de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- les axes stratégiques de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- les rôles et responsabilités des acteurs du développement ;
- le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- l'analyse des risques.

I – ANALYSE DIAGNOSTIQUE

1.1 Etat de la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso

De façon globale, la dernière enquête nationale sur la sécurité alimentaire (ENIAM 2008) a révélé que l'insécurité alimentaire touche dans l'ensemble plus d'un ménage sur trois (35,4% des ménages). Elle est plus ressentie en milieu rural (37%) qu'en milieu urbain (31%). Pour procéder à une analyse fine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, plusieurs cadres conceptuels sont disponibles mais tous s'accordent sur quatre (4) principaux piliers qui sont la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. L'analyse de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui fait l'objet de la présente section suit cette logique à laquelle on ajoutera une analyse du cadre organisationnel.

1.1.1. Analyse des disponibilités alimentaires

Les disponibilités alimentaires au Burkina Faso proviennent essentiellement de la production intérieure, des importations et des aides alimentaires.

1.1.1.1. La production intérieure

Elle est constituée des produits végétaux cultivés, des produits animaux, des produits halieutiques et des produits forestiers et fauniques.

Les produits végétaux cultivés :

Ils sont constitués essentiellement : (i) de céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio), (ii) d'oléo-protéagineux (coton, arachide, sésame, niébé, soja, voandzou), (iii) de racines et tubercules (igname, patate, manioc, pomme de terre), (iv) de fruits et légumes (mangue, agrumes, tomate, oignon, haricot vert) et (v) de la canne à sucre.

- ***Les céréales :***

Deux groupes sont distingués :

- Les céréales dites traditionnelles (sorgho, mil, maïs et dans une moindre mesure fonio) qui sont consommées par 90% des populations, occupent 98,5% des superficies emblavées et fournissent 98% des productions ; hormis le maïs de contre-saison qui est irrigué, les autres spéculations sont exclusivement pluviales et sujettes aux aléas climatiques ; la production annuelle brute est estimée à 4 579 154 tonnes (EPA 2012/2013);
- Le riz, 4ème céréale cultivée après le sorgho, le mil et le mais, est largement consommé (520 000 tonnes/an). La production de la dernière campagne (EPA 2012/2013) est estimée à 319 390 tonnes. Le déficit par rapport aux besoins est importé.

La production céréalière en dix ans a augmenté de 57% en passant de 3 119 050 tonnes en 2002 à 4 898 544 tonnes en 2012. L'analyse de la production céréalière montre que le sorgho est la principale spéculation céréalière, suivie du mil, du maïs, du riz et enfin le fonio qui représente une partie infime de la production céréalière. La hausse de la production céréalière a été caractérisée par un accroissement moyen annuel de 4,62% au cours de la période 2002-2012. Cet accroissement est de -0,19% entre 2002 et 2007 contre 9,66% entre 2008 et 2012.

La production de spéculations comme le maïs et le riz ont connu de fortes augmentations au cours de la période 2007-2012. Ainsi, la production de maïs est passée de 533 874 tonnes en 2007 à 1 556 316 tonnes en 2012 et celle de riz de 68 916 tonnes à 319 390 tonnes , soit des taux d'accroissement annuel respectifs de 23,9% et 35,9% au cours de la période. Entre 2002 et 2007 les taux d'accroissement annuel étaient respectivement de -3,95% et -5,01% pour le maïs et le riz.

Les différentes mesures de subventions d'intrants ainsi que la subvention du matériel de post-récolte au bénéfice des filières céréalières semblent avoir eu les effets escomptés d'accroissement des niveaux de production.

Toutefois, cet accroissement de la production reste insuffisant pour satisfaire des besoins de consommation de plus en plus croissants besoins d'une population qui est passée de 12 124 719 millions en 2002 à 16 779 207 millions en 2012 (projections RGPH 1996 et 2006).. En effet, durant la période 2002 à 2012 le taux moyen de couverture des besoins céréaliers est de 113% (en dessous du seuil excédentaire de 120%). Il varie de 91% en 2007 à 131% en 2003 et évolue en dent de scie, ce qui dénote le caractère instable de la production agricole surtout céréalière qui est fortement tributaire des aléas climatiques.

Afin de pallier cette instabilité et assurer une sécurité alimentaire durable pour les populations, il est nécessaire de promouvoir les cultures de contre saison qui ont une forte rentabilité économique et financière, mais aussi la promotion de l'irrigation de complément ou d'appoint.

- ***Les cultures de rente***

Elles sont cultivées exclusivement en mode pluvial sur l'ensemble du territoire et largement consommées par les populations.

On distingue :

- ✓ Le coton

Il participe, au-delà des ressources monétaires, à la disponibilité alimentaire par sa graine qui fournit de l'huile alimentaire et des tourteaux pour l'alimentation humaine et animale en extraction industrielle. Sa production a connu une hausse continue cette dernière décennie pour atteindre 600 000 Tonnes en 2012 (EPA 2012/2013)

- ✓ L'arachide

Elle constitue la seconde culture de rente après le coton connaît une production en hausse constante pour atteindre en 2012 plus de 300 000 tonnes.

- ✓ Le sésame

Sa production a plus que quintuplé en passant de 18 802 tonnes en 2007 à 51 924 tonnes en 2008 pour atteindre en 2012 plus de 100 000 tonnes.

- ✓ Le soja

Sa production reste encore assez faible mais est également en hausse depuis 2002, passant de accroissement est encore plus 18,22% en 2002-2007 à 32,96% en 2008-2012.

- ***Les autres cultures vivrières***

  - ✓ ***Le niébé :***

La production de niébé constitue la plus grande part (69% en 2012) de la production des autres cultures vivrières. Le taux d'accroissement de la production du niébé est passé de -

5,17% en 2002-2007 à 18,78% en 2008-2012. L'immense marché sous régional de niébé (les pays côtiers) offre une perspective de production importante au fil des ans.

- ✓ ***Les tubercules (patate, igname et manioc) :***

La production des tubercules a doublé durant la période 2002-2012 avec un accroissement moyen de -2,77% entre 2002 et 2007 contre 18,49% entre 2008 et 2012, soit un accroissement moyen de 7,33% entre 2002 et 2012 (EPA 2013).

- ✓ ***Le voandzou***

Sur la période 2002 à 2012 la production de voandzou a presque doublé passant de 36 246 tonnes à 65 119 tonnes soit 80% de hausse (EPA 2013).

- ✓ ***Les fruits et légumes :***

Selon les données du dernier Recensement Général de l'Agriculture (RGA), plus de 747 488 tonnes de légumes ont été récoltés en 2008 contre seulement 166 000 tonnes en 2005. En outre, la production fruitière nationale est évaluée à 389 259 tonnes, dont 62% pour les mangues et 22% pour l'anacarde.

La production de légumes et de fruits est en augmentation constante. Les filières fruits et légumes présentent un important potentiel de développement et disposent d'un circuit d'exportation dans la sous région (Ghana, Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale), vers l'Europe et d'autres continents.

Les produits animaux :

La production potentielle en viande est estimée à 548 107,55 tonnes par an et provient essentiellement des bovins, des petits ruminants des porcs et de la volaille. La consommation de viande potentielle par individu par an a été de 34 Kg en 2010. La consommation potentielle en viande apporte à chaque individu de la population 85,09 Kcal d'énergie par jour et un apport quotidien en protéine animale de 7,43 g. La valeur de la production de viande en poids carcasse a été évaluée à 688,561 milliards de FCFA.

Cependant la quantité de viande d'abattage contrôlé est insuffisante du fait de l'augmentation de la population et de la persistance des abattages clandestins. En effet, bien que la production potentielle de viande contrôlée soit en hausse continue sur la période 2007-2012 (10% sur la période), la consommation par tête est en baisse. Le déficit est comblé par la viande provenant des abattages clandestins dont le risque sanitaire reste incontrôlé. Il est donc indispensable de renforcer le contrôle sanitaire.

La production potentielle de lait cru au niveau national est de 283 611 383 litres pour l'année 2012 dont 192 396 006 litres des bovins et 91 215 377 de litres de lait cru de chèvre sahélienne.

La production potentielle d'œufs a été évaluée à 254 646 740 unités d'œufs de consommation au plan national pour l'année 2012 et en hausse régulière depuis 2007 (16%). A cette production interne s'est ajoutée une importation de plus 2 000 000 unités d'œufs. Ce potentiel rapporté à l'effectif de la population correspond à un disponible potentiel de 15 unités d'œufs par personne/an équivalent à 0,506 Kg d'œufs frais par individu/an. Au plan nutritionnel, cette consommation d'œufs apporte une énergie évaluée à 704 Kcal et à 18 grammes de protéine par an pour chaque individu de la population.

La production potentielle de peaux et cuirs au plan national est évaluée à 2 262,64 tonnes de peaux brutes en 2012. Les statistiques douanières indiquent une exportation de 439,175 tonnes de cuirs et peaux qui a créé une richesse en valeur FOB estimée à 2,942 milliards de FCFA. La production de peaux est en hausse de 16% tandis que celle des cuirs connaît un tassement depuis 2007.

La vente des animaux selon les résultats du RGA2008 s'élève à un montant global de 266 817 555 763 de FCFA toutes espèces confondues. Les recettes issues de l'activité d'élevage sont destinées à plusieurs utilisations dont l'achat d'aliments.

Les produits halieutiques :

La production domestique du poisson au Burkina Faso oscille entre 18.000 et 23.000 tonnes de poissons équivalent frais (Enquête cadre UEMOA 2012). La quasi-totalité de cette production est consommée à l'intérieur du pays à hauteur de 3,5kg/pers/an. Toutefois, la production domestique est loin de satisfaire les besoins nationaux entraînant une importante importation de poisson (de moins de 10 000 Tonnes en 1998 à 60 000 Tonnes en 2011) pour combler le déficit.

Miel

En 2012, la production potentielle de miel est évaluée en moyenne à 500 Tonnes/an. En termes de sécurité alimentaire, les quantités produites sont soit exportées, soit consommées sur le marché national. Le miel est un Produit à haute valeur biologique (100 G fournissent 304 Kgcal d'énergie), ce qui permet d'apporter 92 Kcal/individu/an.

Les Produits forestiers et fauniques :

- **Les produits forestiers non ligneux**

Les PFNL sont couramment utilisés comme des compléments nutritionnels durant les périodes de soudure et de crise où ils suppléent les cultures céréalières utilisées.

L'état des lieux indique que 70% du territoire national du Burkina Faso, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL. En 2012 plus de 44, 794 milliards de FCFA de revenus issus de la vente des PFNL ont été injectés dans l'achat de produits alimentaires (APFNL, 2012).

Selon l'Agence de promotion des Produits Forestiers Non Ligneux, la production totale de PFNL enregistrée en 2012 est de 863 190 tonnes, répartie comme suit :

- 258 122 tonnes d'amandes de karité, de 48 183 tonnes de beurre de karité, de 42 484 tonnes de savon, de 2 340 tonnes de pommade à base de beurre de karité dont 72 237 tonnes d'amandes brutes exportées vers l'extérieur ;
- 250 tonnes de poudre de pain de singe, 8 675 tonnes de feuilles et 2 600 tonnes de poudre de feuilles de baobab;
- 181 141, 4 tonnes de graines de néré ;
- 12 775 tonnes de poudre de néré et 102 583 tonnes de graines de néré dont le transformation a permis d'avoir 35 904 tonnes de soumbala ;
- 8 259 tonnes de graines de balanites, de 1 277 299 litres d'huile et 3 322 tonnes de savon à base de balanites ;

- 5 771 tonnes de feuilles fraîches de tamarinier, de 1 410 tonnes de feuilles sèches, de 1 947 tonnes de fruits secs en gousse, de 2 243 tonnes de fruits secs dépulpés de tamarinier, de 24 314 litres de jus et 51 993 litres de sirop à base de tamarin ;
- 79 454 tonnes de fruits de *Saba senegalensis*, de 3 015 181 litres de jus, de 53 557 litres de vin et 1 018 364 litres de sirop à base de *Saba senegalensis* (liane goïne);
- 10 211 tonnes de fruits de *Lannea microcarpa*, 52 041 litres de jus, 2 805 litres de vin et 5 603 litres de sirop à base de *Lannea microcarpa* (raisins sauvages);
- 170 tonnes de gomme arabique;
- 21,40 tonnes de fruits de zizyphus, 750 tonnes de *Acacia macrostchya* (Zamnè en langue mooré).

La mise en place des 32 sites de jardins nutritifs, de 14 sites de Régénération Naturelle Assistée (RNA) ont permis d'améliorer les statistiques de collecte des PFNL en 2012. En outre, la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation desdites statistiques à travers la formation d'enquêteurs pour la collecte des données sur le terrain et la collaboration avec les services de douanes des postes frontaliers ont permis de renseigner les quantités de PFNL exportées. Toutefois, l'offre des PFNL en terme quantitatif reste difficilement estimable.

➢ **Les produits de la faune**

Pour la campagne d'exploitation faunique 2011-2012, le nombre de mammifères et d'oiseaux abattus sur l'ensemble du territoire national est respectivement de 1008 et de 24 248 (DFC, 2013) contre 618 et 12 978 pour la campagne d'exploitation faunique 2010-2011 (DFC, 2012). Ces chiffres bien qu'en deçà de la réalité sont en hausse.

La faune est relativement abondante et variée ; elle compte 128 espèces de mammifères, 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et d'amphibiens (CONAGESE, 1999). Ces potentialités permettent de procurer chaque année des protéines animales (160 tonnes de viande en 2004) aux populations (SP/CONAGESE, 2007).

1.1.1.2. Les importations alimentaires et les aides alimentaires

L'insuffisance structurelle des productions nationales à couvrir les besoins alimentaires des populations occasionne chaque année l'importation de quantités importantes de produits alimentaires pour compenser le déficit.

✓ **Les céréales :**

Les importations de riz, de blé, et de maïs ont doublé en 10 ans et sont estimées à plus de 276 000 tonnes par an. Elles connaissent des variations inter annuelles en fonction des résultats des campagnes agricoles et constituent en moyenne 11% des besoins en céréales.

✓ ***Produits animaux :***

L'insuffisance de la production nationale fait recourir à l'importation des produits animaux suivants :

Produits laitiers :

- ✓ le poids net des produits laitiers et dérivés importés par le Burkina en 2011 est chiffré à 8 337,716 tonnes pour une valeur Coût Assurance Fret (CAF) évaluée à 9,444 milliards de FCFA.
- ✓ Produits carnés : le poids net des produits carnés importé en 2012 est de 50,877 tonnes pour un montant FOB de 109,055 millions de FCFA.
- ✓ œufs de consommation : évaluée à 21 035 490 de FCFA en valeur CAF au titre de l'année 2012.

✓ ***Produits halieutiques :***

Les importations, quoique fluctuantes ces dernières années (40.000 à 60.000 tonnes), sont régulièrement en augmentation au fil des ans.

Importations et sécurité alimentaire au Burkina Faso

Cette importation de produits alimentaires, évaluée annuellement à plus de 12% du PIB en 2000 est l'une des premières causes de déficit structurel de la balance commerciale du pays. Il y a donc urgence à inverser cette tendance non seulement afin d'offrir aux populations suffisamment de produits de qualité localement produits, mais aussi de stopper l'hémorragie de devises.

Au vu des données statistiques, il apparaît que les disponibilités alimentaires sont assez importantes, mais restent toujours insuffisantes eu égard aux besoins. Ainsi, les céréales qui constituent environ 73% de l'apport calorique dans l'alimentation ont un taux de couverture des besoins moyens de 115%. Ceci représente un équilibre fragile et fait apparaître beaucoup de disparités En effet, une vingtaine de provinces localisées dans 4 régions (Nord, Sahel, Centre Nord, Est) sont structurellement déficitaires. La dégradation accélérée des sols, leur pauvreté naturelle, ainsi que la faible pluviométrie expliquent la contreperformance des productions agricoles de ces zones.

D'autre part, le Burkina subit fréquemment la survenue de catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses identifiées comme les facteurs naturels les plus déterminants dans l'apparition des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle où les productions sont fortement entamées. Les crises alimentaires de 2005, de 2008, et de 2011 en sont les exemples les plus frappants. Le nombre de personnes vulnérables estimé varie entre plus de 400 000 en 2002 à plus de 2 800 000 personnes en 2011.

Enfin une analyse plus approfondie de l'évolution du taux de couverture des besoins en produits céréaliers entre 2002 et 2010 montre que le pays couvre de moins en moins ses besoins céréaliers avec sa production.

Les importations de produits alimentaires sont évaluées annuellement à plus de 12% du PIB en 2000, est l'une des premières causes de déficit structurel de la balance commerciale du pays. Il y a donc urgence à inverser cette tendance non seulement afin d'offrir aux populations suffisamment de produits de qualité localement produits, mais aussi de stopper l'hémorragie de devises.

1.1.2. Analyse de l'accessibilité et de la stabilité alimentaire

La dimension accessibilité de la sécurité alimentaire s'analyse en distinguant le niveau physique (les approvisionnements) et le niveau monétaire perçus à travers la solvabilité des ménages. Elle constitue un aspect important de la sécurité alimentaire, en ce sens que

même en cas de disponibilités suffisantes, on peut être confronté à des problèmes alimentaires si l'on n'y a pas accès.

En termes d'accessibilité physique et de stabilité, le Burkina est caractérisé par l'enclavement des principales zones de production (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Cascades, Sud Ouest, Est) et l'éloignement des zones dites de consommation situées au Nord du pays. Cette situation constitue un frein à l'approvisionnement de ces dernières notamment en période pluvieuse.

A cette contrainte s'ajoute le faible niveau de dotation du pays en infrastructures de stockage, de conservation et de transformation permettant d'accéder à l'alimentation en tout temps. Ainsi chaque année on enregistre, notamment dans les zones rurales, des périodes dites de « soudure » au cours desquelles les difficultés alimentaires sont partout accentuées.

Pour ce qui concerne l'accès monétaire, la pauvreté endémique d'une frange importante de la population constitue le principal frein à une alimentation adéquate. En effet, même si le dernier profil de pauvreté publié par l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSD) révèle une relative amélioration des indicateurs de pauvreté, on note qu'une proportion importante de la population burkinabè (46,7%) continue de vivre en dessous du seuil minimum acceptable (INSD, 2012). Cette pauvreté est surtout rurale car 52,8% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et constitue de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire.

En plus d'être soumises à cette précarité structurelle, les populations font face à une hausse tendancielle des prix des produits alimentaires, notamment céréaliers. En effet, en plus de leurs fluctuations cycliques, les prix des produits céréaliers connaissent une tendance à la hausse depuis les dix dernières années, ce qui ne permet pas aux populations les plus pauvres d'avoir un accès à une alimentation adéquate. Il apparaît donc plus que nécessaire d'engager des mesures idoines afin d'améliorer la situation économique de ces populations afin de leur permettre d'améliorer leur situation alimentaire.

1.1.3. Analyse de l'utilisation des aliments

Le régime alimentaire burkinabé est essentiellement composé de céréales qui participent pour 67 à 70% à l'apport calorifique total, de fruits et légumes, pour 1%, les racines et tubercules pour 1-2%, les oléagineux et autres légumineuses l'apport calorique. La consommation des produits animaux d'élevage est estimée en moyenne/habitant/an approximativement à 9 kg de viande, 20 kg de lait et 8,4 œufs. A ces différents produits s'ajoutent les produits halieutiques, les produits de chasse et le miel.

La structure de la consommation révèle également un équilibre des apports alimentaires le plus souvent non satisfaisant, en ce sens que l'apport énergétique est majoritairement assuré par les glucides (céréales notamment) alors que leurs apports doivent être de l'ordre de 50-65%. Des analyses de la consommation alimentaire révèlent également un régime très peu diversifié dans la plupart des ménages burkinabè. En effet, on estime que dans l'ensemble, 50,5% des ménages ont un régime peu diversifié (score<4). Cette situation est beaucoup plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. A l'échelle des enfants, les données de l'enquête nutritionnelle nationale 2012 montrent que la majorité des enfants de 6-23 mois au Burkina Faso ont une faible diversification alimentaire avec seulement 5% qui consomment au moins 4 groupes d'aliments par jour.

Au plan nutritionnel, les résultats de l'enquête SMART 2012, montrent que chez les enfants de moins de 5 ans, la prévalence de la malnutrition aiguë a été estimée à 10,9%, le retard de croissance à 33%. Ces prévalences nationales masquent de grandes disparités entre les régions. La malnutrition demeure donc un problème de santé publique au Burkina Faso. Certes, l'analyse des données des différentes enquêtes montre que les prévalences de la malnutrition se sont améliorées dans l'ensemble au cours des dernières années, mais la situation demeure toujours préoccupante avec des niveaux de malnutrition qui se situent au-dessus des normes de l'OMS. En effet, selon les résultats de l'EDS 2003 et de l'enquête nutritionnelle nationale, chez les enfants âgés de moins de 5 ans, la prévalence de la malnutrition aiguë est passée de 19% à 10,9%, le retard de croissance de 38,7% à 32,9% et l'insuffisance pondérale de 38% à 24,4% entre 2003 et 2012.

Cette situation nutritionnelle préoccupante peut s'expliquer, d'une part, par l'état sanitaire des populations, l'analphabétisme, l'insuffisance d'hygiène assainissement, d'accès à l'eau potable, l'insuffisance d'éducation nutritionnelle, et d'autre part, par l'insécurité alimentaire. En effet, les données des dernières enquêtes menées au niveau national montrent un faible niveau de diversification alimentaire tant chez les enfants en bas âge que dans les ménages de façon globale.

Dans tous les cas, il convient de souligner que de façon générale, l'insécurité alimentaire constitue un risque de dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations. Cependant, il est très important de retenir que les pays du Sahel en général et le Burkina Faso en particulier, présentent une caractéristique importante à savoir un contraste majeur entre les disponibilités céréalières le plus souvent satisfaisantes et les prévalences de malnutrition. En effet, les régions du Burkina à fort potentiel de sécurité alimentaire (Cascades, Hauts Bassins, Sud Ouest et Boucle du Mouhoun) présentent également des prévalences élevées de malnutrition, ce qui traduit une faible prise en compte de toutes les dimensions de la sécurité alimentaires dans les politiques et stratégies de développement

Au vu du diagnostic fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il ressort les conclusions suivantes :

- Une faible couverture des besoins par les productions nationales en raison de la faiblesse de la pluviométrie, de la pauvreté et de la dégradation du potentiel productif, ainsi que des catastrophes naturelles récurrentes (sécheresses, inondations, etc.) ;
- Des difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour près de la moitié de la population en raison de la faiblesse de leur revenu, de l'insuffisance des infrastructures de distribution de conservation et de stockage ;
- D'une situation nutritionnelle délétère en raison des pratiques alimentaires inadéquates, des insuffisances en offre de service sanitaire et nutritionnelle.

Il apparaît plus qu'urgent d'engager des mesures idoines pour lever les contraintes ci-dessous, afin de créer les conditions de production, d'approvisionnement et d'utilisation permettant à nos populations d'accéder à une sécurité alimentaire adéquate.

La situation alimentaire et nutritionnelle précaire que connaît le Burkina Faso ne peut être enrayée que par des mesures efficaces et de longue durée. D'où la nécessité d'élaborer une politique nationale spécifique qui permettra de construire véritablement une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso.

1.2 ANALYSE DU CADRE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.

1.2.1 Dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au Burkina Faso, le pilotage de la sécurité alimentaire est assuré par le Conseil National de Sécurité alimentaire (CNSA) présider par le Premier Ministre, dont sont membres l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF).

Les départements ministériels intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire sont ceux en charge du développement rural (agriculture et sécurité alimentaire, eau, aménagements hydrauliques et assainissement, environnement et développement durable, ressources animales et halieutiques…), de la recherche, des finances, du commerce, de l'industrie agro-alimentaire, du désenclavement, de l'action humanitaire, de la protection sociale, de l'alphabétisation, de la santé et de la nutrition, de l'administration du territoire et de la décentralisation, de la promotion du genre, de la sécurité etc. La situation organisationnelle de ces départements obéit aux dispositions relatives à l'organisation type des départements ministériels pour la mise en œuvre des politiques (sous forme de Décret Présidentiel). L'implication des PTF dans le fonctionnement et le financement du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnel est à souligner.

Les organisations paysannes (OP), les interprofessions, les groupements d'intérêt économique(GIE), les sociétés à responsabilité limitée (SARL) constituent le secteur privé organisé par rapport aux besoins spécifiques de ses membres.

Dans le cadre de la production, de la transformation, et de la commercialisation, ce secteur privé est accompagné par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina (FIAB), la Fédération des chambres régionales d'agriculture (CRA), les Conseils municipaux (CM), les Conseils villageois de développement (CVD) qui sont des structures de représentation du mouvement associatif paysan et des populations.

Au niveau sous régional, ces structures sont représentées par le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) dans les instances de la Politique Agricole (PAU) de l'UEMOA.

1.2.2. Cadre organisationnel

L'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) a permis, par le biais du «Cadre Général de Coopération Etat-Partenaires en matière de Sécurité Alimentaire », la création et la mise en place du CNSA, structure ad hoc de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la SNSA.

Le CNSA est structuré au niveau central en organe d'orientation (Assemblée générale) et en organe technique (Comité technique) et en organe d'exécution (SE-CNSA), et en structures déconcentrées aux niveaux régional, provincial départemental et villageois (Conseils régionaux, provinciaux, départementaux et villageois de sécurité alimentaire).

Pour l'accomplissement de ses missions, le SE-CNSA bénéficie de l'appui de structures spécialisées qui animent et gèrent les outils et/ou instruments d'intervention. Il s'agit des structures ci-après :

- La Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) responsable du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et de l'Alerte précoce ;
- Le Conseil national des secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), gestionnaire du Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR);
- La Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS), chargée de la gestion du Stock national de sécurité alimentaire (SNS).

Pour assurer la mise en œuvre des activités d'évaluation et de réponse planifier par le dispositif, un certain nombre d'outils ont été mis en place :

- Le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (volet sécurité alimentaire) ;
- Le plan de réponse ;
- Le Système d'information sur la sécurité alimentaire(SISA) ;
- le Fonds d'appui à la sécurité alimentaire (FASA) géré par le CT-CNSA.

1.2.3. Analyses des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle

a) Cadres de politiques et de stratégies

Le Burkina Faso dans le cadre de la sécurité alimentaire inscrit sa démarche, ses initiatives et actions dans celles de la communauté internationale africaine et sous régionale avec lesquels il partage un certain nombre de valeurs. Les principales politiques et stratégies en relation avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont : (i) la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) ; (ii) la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) ; (iii) la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 ; (iv) la Politique Nationale de Nutrition, (v) la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage, (vi la Politique Nationale de pêche et d'aquaculture, (vii) la Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux, (viii) la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

b) Principaux résultats de la mise en œuvre des politiques

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies en relation avec la sécurité alimentaire, on distingue deux types de résultats et acquis. Il s'agit, d'une part, de ceux issus de l'ensemble des mesures politiques et institutionnelles prises par le Gouvernement, et d'autre part, de ceux issus des projets et programmes opérationnels mis en œuvre et visant à renforcer la sécurité alimentaire.

Les principaux résultats et acquis obtenus peuvent se résumer comme suit selon les domaines:

Production végétale :

- développement de l'agriculture irriguée ;
- promotion des technologies de conservation des eaux et des sols ;
- promotion de l'utilisation des intrants agricoles ;
- renforcement de la mécanisation agricole.

Dans le domaine de l'eau :

- accroissement du taux d'accès à l'eau potable de 51,5% en 2006 à 56,63% en 2010 en milieu rural et 63% à 75% en milieu urbain durant la même période ;
- augmentation de 33% des retenues d'eau de surface entre 2008 et 2011 ;
- augmentation du taux d'irrigation ;
- mise en œuvre de nouvelles techniques et technologies d'irrigation dont le goutte à goutte, l'irrigation de complément, etc.

Production animales et halieutiques :

- amélioration du réseau de surveillance épidémiologique ;
- amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés ;
- structuration du cadre institutionnel et organisationnel des acteurs des filières animales.
- accroissement de la production halieutique.

Ressources forestières et faunique :

- responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs directs de PFNL ;
- renforcement du cadre législatif et réglementaire de la gestion des ressources forestières et fauniques ;
- mise en œuvre des politiques et des stratégies sur la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

c) Analyse critique de la mise en œuvre des politiques

La dynamique engendrée par l'Ajustement structurel, en termes de formulation de politiques, d'élaboration de stratégies, de plans d'actions, de programmes et projets ne semble pas avoir impulsé l'essor attendu des interventions en matière de sécurité alimentaire.

Malgré la mobilisation des ressources et l'exploitation des potentialités, les efforts déployés et les réformes mises en œuvre n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés . Cela s'explique en partie, par :

- la faible appropriation de ces projets et programmes par les acteurs à tous les niveaux,
- l'insuffisance des ressources allouées par le budget de l'Etat au secteur rural,
- l'insuffisance en ressources humaines ;
- l'instabilité organisationnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs.

1.2.5. Dépenses publiques pour la sécuritaire alimentaire et nutritionnelle

L'analyse des dépenses publiques montre que l'effort qui a été fourni par l'Etat est resté insuffisant pour impulser un développement significatif du secteur rural, bien que l'allocation budgétaire pour ces dernières années soit supérieure au 10% du budget national fixé par la Déclaration de Maputo (BM, 2013).

L'espoir est cependant permis avec l'adoption du PNSR et de l'approche budget programme qui devrait donner plus de poids aux investissements dans le secteur rural.

1.3. Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ET DES DEFITS MAJEURS

1.3.1 analyse FFOM/SWOT

L'analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces ou SWOT est faite au tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3: Tableau d'analyse SWOT

	FORCES	FAIBLESSES
1.	a) Niveau institutionnel - Existence du CNSA et du SNS; - Existence du Système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) et du Système d'Alerte Précoce (SAP) et de structures de production de statistiques commerciales; - Mobilisation permanente du CNSA et des Humanitaires ; - Existence d'acteurs organisés aux différents maillons du secteur ; - Existence de cadre de concertation national et régional ; - Existence de structures de contrôle et de suivi des marchés et des prix ; - Existence de cadres règlementaires ; - Existence de structures de recherche (INERA, IRSAT, Universités, CIRDES, etc.)	a) Niveau institutionnel - Faible participation des acteurs nationaux (Etat & Privés) au financement ; - Inadéquation de l'ancrage institutionnel ; - Faible capacité d'analyse (moyens humains et financiers) ; - Difficultés de coordination ; - Faible pertinence des outils de collecte et de capitalisation ; - Difficultés d'identification, de ciblage et d'accès des zones et groupes vulnérables.
2.	b) Niveau politique - Prise en compte de la SA dans les politiques nationales de développement ; - Engagement de plus en plus fort du Gouvernement et des PTF au niveau des investissements ; - Mise en œuvre de la décentralisation et meilleure prise en compte des dimensions régionales et locales de la sécurité alimentaire. - Volonté affirmée de l'Etat (effort de 10% du budget accordé au	b) Niveau politique - Insuffisance de responsabilisation des OP dans la gestion des ressources naturelles ; - Insuffisance de la vulgarisation due au caractère directif de son encadrement ; - Naissance de zones préférentielles dans les interventions de la part des PTF ; - Faible capitalisation des expériences de mise en

	secteur).	œuvre ; - Insuffisance de transfert de compétences et de ressources aux collectivités locales ; - Insuffisance de ressources allouées à l'appui conseil aux producteurs ; - Faible allocation des financements au secteur de l'élevage, de la recherche, de l'environnement et de l'eau.
3.	c) Niveau capacités - Existence d'un potentiel important en ressources naturelles (terre, eau, forêt, faune, etc.) ; - Existence de technologies éprouvées mises au point par la recherche en matière de production agro-sylvo-pastorale, faunique et halieutique ; - Existence d'un important domaine classé à vocation faunique; - Existence d'un potentiel génétique adapté aux productions agro-sylvo-pastorale, faunique et halieutique; - Existence de guide pour la prise en compte de la problématique des changements climatiques dans les programmes et projets de développement ; - Existence d'un réseau d'infrastructures marchandes et de stockage ; - Existence d'une réserve régionale dans l'espace CEDEAO d'un volume de 411 000 tonnes et d'un stock financier d'une valeur de	c) Niveau capacités - Faible accès au crédit pour l'acquisition des facteurs de production et d'équipements ; - Persistance du système extensif de production ; - Faiblesse du potentiel génétique des races locales ; - Faiblesse de l'encadrement technique ; - Enclavement des zones de production ; - Faible disponibilité d'infrastructures de stockage et de transformation ; - Insuffisance de compétitivité des produits locaux ; - Difficultés d'accès au crédit et coût élevé du transfert bancaire de fonds ; - Insuffisance de l'information sur le marché.
4.	d) Niveau économique - Existence d'un nombre important de projets et programmes mis en	d) Niveau économique - Faible niveau de maîtrise des techniques de

	œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire ; - Adhésion et soutien effectif des politiques et des PTF aux projets et programmes.	transformation par les acteurs / filières ; - Manque d'équipements et d'infrastructures adéquats de conditionnement, de conservation et stockage; - Inadaptation de certaines variétés aux équipements disponibles ; - Disparités et multiplicité des procédures de financement au niveau des PTF.
5.		

	OPPORTUNITES	**MENACES**
6.	e) Niveau institutionnel - Bonne adhésion et disponibilité du CNSA et des Humanitaires ; - Utilité avérée du SNS ; - Fluctuations du marché céréalier (constitution/reconstitution/déstockage) ; - Existence de mesures incitatives à la valorisation des produits (transformations, foires, salons, journées promotionnelles, etc.) ; - Existence de marché sous régional porteur (niébé, sésame, oignons, maïs, animaux et produits forestiers non ligneux).	e) Niveau institutionnel - Instabilité institutionnelle ; - amplitudes et fréquences des crises.
7.	f) Niveau politique - Mise en œuvre effective du PNSR et des autres politiques ; - Décentralisation intégrale du territoire national ;	f) Niveau politique - Forte dépendance du financement extérieur ; - catastrophes climatiques et anthropiques.

	- Existence du TEC / UEMOA ; - Existence d'un contexte international favorable ; - Disponibilité des PTF à accompagner les actions de résilience.	
8.	g) Niveau capacités - Engagement de plus en plus fort des intervenants dans le secteur rural (Etat, PTF, privés, …) ; - Existence de pôles de croissance ; - Déconcentration de plusieurs structures de crédit ; - Existence d'un marché urbain, périurbain, sous régional, régional et international favorable aux produits ; - Existence de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.	g) Niveau capacités - Fortes pressions démographiques sur les ressources naturelles ; - Fluctuation du marché et des finances ; - Conflits sociaux ; -
9.	h) Niveau économique - Existence d'une volonté politique affirmée de la part du gouvernement pour le développement des échanges et la réalisation des réformes nécessaires ; - Existence d'un contexte institutionnel favorable au développement des échanges.	h) Niveau économique - Fraude et contrebande ; - Incivisme des acteurs.

Au vu du diagnostic fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il ressort les conclusions suivantes :

- Une faible couverture des besoins par les productions nationales en raison de la faiblesse de la pluviométrie, de la pauvreté et de la dégradation du potentiel productif, ainsi que des catastrophes naturelles récurrentes (sécheresses, inondations, etc.) ;
- Des difficultés d'accès à une alimentation de qualité pour près de la moitié de la population en raison de la faiblesse de leur revenu, de l'insuffisance des infrastructures de distribution de conservation et de stockage ;
- D'une situation nutritionnelle précaire en raison des pratiques alimentaires inadéquates et de l'insuffisance en offre de service sanitaire et nutritionnelle.

Il apparaît plus qu'urgent d'engager des mesures idoines pour lever les contraintes ci-dessous, afin de créer les conditions de production, d'approvisionnement et d'utilisation permettant à nos populations d'accéder à une sécurité alimentaire adéquate.

La situation alimentaire et nutritionnelle précaire que connaît le Burkina Faso ne peut être enrayée que par des mesures efficaces et de longue durée. D'où la nécessité d'élaborer une politique nationale spécifique qui permettra de construire véritablement une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso.

1.3.2. Défis et enjeux

L'analyse diagnostique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait ressortir les défis et enjeux suivants :

a) Au niveau institutionnel

- Renforcer la fonction de coordination du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) ;
- Renforcer l'implication de la recherche scientifique ;
- Mettre en place un système de veille sur l'ensemble du dispositif.

b) Au niveau des capacités

- Renforcer les capacités des acteurs à maîtriser les nouvelles technologies ;
- Renforcer les programmes de valorisation des produits locaux (recherche, transformation, mise en marché, etc.).
- Appuyer l'émergence des promoteurs de l'agro business ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'eau pour le bétail ;
- Améliorer la mise en marché par le développement des infrastructures marchandes structurantes et renforcer les capacités techniques des acteurs ;
- Gérer durablement les terres et les écosystèmes forestiers;
- Améliorer la compétitivité des PFNL sur le marché ;
- Préserver les diversités faunique et floristique;
- Améliorer la productivité des produits fauniques;
- Préserver la diversité des ressources halieutiques ;

c) Au niveau socio-économique

- Assurer le fonctionnement optimum du marché intérieur à travers une concurrence loyale et transparente et la promotion des produits locaux ;
- Assurer l'équilibre de la balance commerciale ;
- Insérer le commerce du Burkina Faso dans la dynamique de la mondialisation en cours ;
- assurer une alimentation à une population en pleine croissance démographique

II - FONDEMENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

2.1 Fondements

Le nombre important d'instruments nationaux et internationaux traitant de la question de sécurité alimentaire et nutritionnelle témoigne de l'importance des questions de l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la promotion du développement humain durable.

2.1.1 Niveau international

Un certain nombre de cadres généraux internationaux énoncent les grands principes à suivre et les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces cadres comprennent le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, la Déclaration du Sommet mondial de 2009 sur la sécurité alimentaire, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et celles qui ont récemment été approuvées sous le titre de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre global d'action actualisé des Nations Unies, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui a établi le droit de tout individu à une alimentation adéquate, et l'ensemble du droit international applicable en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et les droits de l'Homme.

Les cadres ci-après revêtent une importance particulière, car ils sont spécifiquement liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition :

- **Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)**

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) fournissent un cadre constitué de huit objectifs de développement détaillés et spécifiques qui doivent être atteints d'ici à 2015 pour éliminer l'extrême pauvreté et le dénuement.

Ils sont interdépendants. La réalisation de l'OMD 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) contribue dans une large mesure à l'atteinte d'autres OMD,

- **Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et nutrition (CSA) en 2012**

Les principales exigences du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et nutrition (2012) afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle se résument comme suit :

- ✓ L'amélioration de la productivité agricole et renforcement des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les populations rurales pauvres; promotion d'activités productives et de l'emploi;
- ✓ La mise en valeur et conservation des ressources naturelles; garantie d'un accès aux ressources productives;
- ✓ Le renforcement de l'infrastructure rurale (notamment dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé des animaux et des plantes) et élargissement de l'accès aux marchés;
- ✓ Le renforcement des capacités de production et de diffusion des connaissances (recherche, vulgarisation, éducation et communication).

- **Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**

Ces directives volontaires offrent un cadre général pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Elles appellent à faire du droit à une alimentation adéquate le principal objectif des politiques, des programmes, des stratégies et de la législation en matière de sécurité alimentaire; à veiller à ce que les principes relevant des droits de l'Homme (participation, responsabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit) guident les activités visant à améliorer la sécurité alimentaire; et à tenir compte du fait que les politiques, les programmes, les stratégies et la législation doivent renforcer l'autonomisation des titulaires de droits et la responsabilisation des titulaires de devoirs, renforçant ainsi les notions de droits et de devoirs, au lieu de la charité et de la philanthropie.

- **Les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable**

Des cinq (05) Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, adoptés en novembre 2009, qui fournissent une base stratégique solide pour une action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, nous retenons le principe 3 dont le contenu est : S'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en: 1) une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables; et 2) des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

- **Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide**

La Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra se réclament de cinq principes fondamentaux de l'aide publique au développement dont l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, et la responsabilité mutuelle.

Le Mouvement SUN

Le *Scaling Up Nutrition* ou Renforcement de la Nutrition (SUN) est un mouvement mondial qui réunit les gouvernements, la société civile, les entreprises et les citoyens dans un effort mondial pour mettre fin à la sous-nutrition. SUN a été lancé en 2010, et a entre autre objectif la création d'un environnement politique favorable, avec un fort leadership du pays, et un espace commun (plateformes multi-acteurs) où les acteurs peuvent aligner leurs activités et prendre une responsabilité conjointe pour le renforcement de la nutrition.

2.1.2 Niveau continental

Au plan africain, la PNSAN est en droite ligne avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique.

Au niveau sous-régional, la PNSAN s'inspire de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et la Politique agricole de l'UEMOA (PAU). L'objectif de l'ECOWAP est « le développement du secteur agricole et l'utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire au sein de la sous région ». Quant à la PAU, elle vise à « contribuer, de façon durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la Région, au

développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Le Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté

Le 18ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) tenu à Bamako les 25 et 26 novembre 2000, a adopté un Cadre Stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. L'objectif général de ce cadre est d'assurer l'accès de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015.

- **La Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (version révisée 2012)**

La Charte de l'aide alimentaire depuis son adoption en 1990 s'est imposée comme un code de bonne conduite en matière de gestion de l'aide alimentaire.

2.1.3 Niveau national

Au niveau national, l'élaboration de la PNSAN s'inscrit dans la dynamique de l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025, et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Elle prend en compte la décentralisation et la communalisation intégrale qui donnent de nouvelles responsabilités aux acteurs locaux dans le développement rural. Par ailleurs, le Burkina Faso à l'instar des autres pays du Sahel a élaboré un cadre d'accélération des OMD (CAO) focalisé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont les solutions seront prises en compte dans la mise en œuvre de la PNSAN. La mise en œuvre de la PNSAN se fera à travers le PNSR et les autres politiques et stratégies sectorielles déjà existantes.

- **Le Programme National du Secteur Rural (PNSR)**

Adopté en (2012), le PNSR est le cadre de mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), de la Politique agricole de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO) et de la Politique agricole commune de l'UEMOA(PAU). Il vise à asseoir une agriculture moderne, professionnelle, compétitive qui vise l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Le PNSR s'inscrit donc dans une vision commune du gouvernement et des différents acteurs du secteur rural de répondre aux engagements pris par le Burkina Faso aux plans international et sous régional pour une plus grande performance des politiques de développement agricole.

- ***La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR).***

Adoptée en 2007, elle vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est renforcée par la loi N°034-2009/AN portant régime foncier rural et dont les décrets prioritaires de mise en œuvre sont disponibles.

- ***Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE)***.

Adopté en 2003, le PAGIRE vise à contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adapté au contexte national, conforme aux orientations définies

par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

- ***La politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA)***.

L'adoption en 2007 de la PSNA vise à contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles

- **La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)**

Son opérationnalisation a fait l'objet de deux documents de programme et de plusieurs initiatives essentiellement marquées par l'adoption en 2004 du «Cadre Général de Coopération Etat – Partenaires en matière de sécurité alimentaire ».

- **La Politique Nationale de la Nutrition (2007)**

Elle a pour but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations, entre autres par la réduction de (i) la morbidité et la mortalité dues à la malnutrition protéino-énergétique et aux carences spécifiques, (ii) la prévalence des maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition.

- **La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS, 2012)**

L'objectif global poursuivi par la PNPS est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

La PNSAN est bâtie sur ces instruments nationaux et internationaux traitant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle va s'en servir lors de son opérationnalisation afin de permettre au Burkina Faso d'être en phase, d'une part, avec ses politiques sectorielles et, d'autre part, avec les cadres internationalement reconnus de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

III - VISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est transversale et nécessite une vision partagée, comprise par tous les acteurs.

La vision de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle du Burkina Faso s'énonce comme suit : ***« assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable. »***

La PNSAN s'inspire de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) et sera opérationnalisée en synergie avec d'autres politiques connexes telles que la Politique nationale de nutrition (PNN) et la Politique nationale de protection sociale (PNPS).

IV. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a pour cadre global de référence la SCADD à travers le PNSR qui vise à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont, entre autres, l'atténuation de l'extrême pauvreté et l'éradication de la faim.

4.1 Orientations stratégiques

Prenant en compte les différents domaines et piliers de la sécurité alimentaire pour la réalisation de l'objectif global du PNSR qui est de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté », les orientations stratégiques suivantes sont retenues :

- ✓ l'augmentation durable de la disponibilité alimentaire ;
- ✓ l'amélioration de l'accessibilité physique des populations aux produits alimentaires ;
- ✓ l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- ✓ l'amélioration des opportunités économiques et le renforcement de la résilience des populations vulnérables ;
- ✓ le renforcement de la coordination et de la gouvernance.
- ✓ la gestion des crises alimentaires

4.2. Principes directeurs

Les principes directeurs définissent les normes et les valeurs autour desquelles les orientations et les objectifs de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) sont bâtis. Ces principes directeurs sont énoncés comme suit.

- ✓ **L'anticipation et la proactivité**

Le principe de l'anticipation et de la proactivité appelle l'ensemble des pouvoirs publics et des autres acteurs à adopter une posture de veille sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette veille stratégique permettra de prévenir les éventuelles crises alimentaires et d'engager de programmes effectifs de développement pour assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

- ✓ **La redevabilité**

L'obligation de rendre compte doit animer tous les acteurs du dispositif afin d'instaurer la confiance entre l'Etat et les partenaires au développement d'une part, et d'autre part entre les acteurs du dispositif et les populations bénéficiaires.

- ✓ **Le genre**

Ce principe vise à traiter sur un pied d'égalité les différentes zones du pays où sévissent la faim et la malnutrition. Il énonce l'attachement au respect des couches vulnérables, de la diversité ethnique et confessionnelle dans les actions de soutien aux populations vulnérables.

- ✓ **La solidarité**

La satisfaction des besoins sociaux et économiques des individus et des groupes sociaux exige de cultiver l'esprit de solidarité. Dans cette perspective, ce principe souligne l'importance des valeurs culturelles de partage comme facteur de rapprochement d'une part entre les couches vulnérables et d'autre part dans une relation mutuellement profitable.

- ✓ **La concertation et le partenariat**

La concertation et le partenariat au niveau national ou entre les pays doivent être privilégiés pour consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations avec plus de cohérence, de valeur ajoutée et de synergie dans l'appréhension des questions alimentaires et nutritionnelles.

- ✓ **La subsidiarité**

Le principe de subsidiarité suggère que toute question ou action se résolve là où elle est posée. Ainsi, le dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle organisé depuis le niveau central jusqu'au niveau déconcentré offre les conditions pour traiter de chaque question au niveau le mieux indiqué.

- ✓ **La participation**

La participation et l'engagement de tous les acteurs y compris les bénéficiaires est fondamentale pour l'atteinte des objectifs de la PNSAN ; cette participation doit être promue et valorisée.

4.3 Objectif global

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025.

4.4. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques découlant de l'objectif global sont :

- ✓ Augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires ;
- ✓ Renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs;
- ✓ Améliorer l'accessibilité physique et financière aux aliments;
- ✓ Améliorer l'état nutritionnel des populations ;
- ✓ Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

V - AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Pour la réalisation de l'objectif générale de la PNSAN, Cinq (5) axes stratégiques seront mise en œuvres *ce sont :*

Axe stratégique 1 : Augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable

Axe stratégique 2 : Renforcement de la capacité de prévention et de réponse face aux crises alimentaires et nutritionnelles

Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accessibilité physique et financière des aliments

Axe stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des populations

Axe stratégique 5 : Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Chaque axe est décliné en objectifs spécifiques

5.1 Axe stratégique 1 : Augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable

Le bol alimentaire au Burkina Faso est essentiellement constitué de produits locaux (produits végétaux, produits forestiers non ligneux, produits de l'élevage, produits de la pêche et de l'aquaculture) dont la production mobilise près de 80% des producteurs ruraux qui constituent environ 86% de la population totale (RGPH 2006). Faire de l'accroissement de la production de ces produits un axe de la PNSAN contribuera à renforcer une autosuffisance alimentaire nationale.

Aussi, la mise en œuvre de cet axe passera-t-elle par la maitrise de l'eau, l'amélioration de la fertilité des sols, et le renforcement de la capacité technique et organisationnelle des acteurs.

OS1 : Améliorer la maîtrise des ressources en eau

- Réhabiliter les périmètres dégradés et les aménagements hydrauliques agricoles existants
- Accroître les aménagements hydrauliques (agricoles, pastoraux, aquacoles)
- Accroître les points d'eau pour la faune sauvage ;
- Développer des points d'eau pour la production des espèces forestières non ligneuses.

OS2 : Améliorer la fertilité des sols

- Faciliter l'accès et l'utilisation des intrants agricoles (engrais, semences améliorées, fumure organique) ;
- Vulgariser les paquets technologiques éprouvés mis au point par la recherche ;
- Renforcer le dispositif de suivi, de contrôle et de l'utilisation des pesticides et des herbicides.

OS3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes

- Mettre en place des systèmes d'appui-conseil aux acteurs et leurs organisations ;

- Créer un environnement favorable à l'accès aux équipements ;
- Renforcer les capacités des agro-pasteurs et sylviculteurs à accroitre et à sécuriser leur production ;
- Renforcer les capacités techniques et matérielles des organisations professionnelles œuvrant dans la valorisation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques, fauniques et forestières

OS4 : créer un environnement favorable à l'investissement agricole durable

- élaborer un code spécifique à l'investissement agricole durable ;
- Renforcer la législation sur la sécurisation foncière
- Promouvoir l'utilisation d'outils modernes dans la gestion des exploitations familiales ;
- Mettre en place un système d'accompagnement à la réinsertion des formés des écoles de formation agricole.

OS5 : Intensifier les productions Halieutique

- Promouvoir la pêche basée sur l'élevage ou pêche amplifiée (repeuplement, fertilisation rizipisciculture;
- Faciliter l'accès aux sous-produits agro-industriels
- Promouvoir les techniques d'élevage de la faune sauvage

OS6 : Intensifier les productions fauniques

- Promouvoir les techniques d'élevage de la faune sauvage
- Renforcer la gestion des aires de protection faunique

5.2 Axe stratégique 2 : Renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles

Pour ce faire, l'Etat doit promouvoir la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables, l'accroissement des moyens d'existence des communautés et des ménages vulnérables et le renforcement des capacités d'adaptation des ménages vulnérables aux changements climatiques.

OS1 : renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec les impératifs de la résilience des communautés et des ménages vulnérables

- Accroître l'efficacité des opérations de prévention, et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles
- Mettre en place des mécanismes décentralisés adaptés à une insécurité alimentaire localisée
- Accroître les capacités d'adaptation des ménages vulnérables aux changements climatiques.
- Appuyer les ménages vulnérables en intrants agricoles et petit matériel ;
- Reconstituer le cheptel pour les familles vulnérables ;
- Développer la culture maraichère (familiale et communautaire) ;
- Développer la culture fourragère ;
- Appuyer la mise en place de jardins nutritifs et potager ;

OS2 : Améliorer la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables

- Mettre en place des filets sociaux (distribution de vivres, transfert d'argent, HIMO, cash for work…..).

5.3 Axe stratégique 3 : Amélioration de l'accessibilité physique et financière aux aliments

L'accessibilité monétaire de l'alimentation est une des dimensions de la sécurité alimentaire qui reste encore vaine en raison de la précarité des sources de revenus et de l'incidence de la pauvreté encore élevé dans le pays (46,7%). Ainsi, améliorer les opportunités de revenu des populations vulnérables et renforcer leur capacité de réhabilitation suite aux chocs exogènes est un des éléments centraux pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. En plus de l'accessibilité monétaire, il faut améliorer l'accessibilité physique par l'accroissement des infrastructures de transport, de stockage de transformation, de commercialisation et le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires pour permettre un accès géographique permanent et à un cout abordable aux denrées alimentaires.

OS1 : Désenclaver les zones de production et de consommation des denrées alimentaires.

- Réhabiliter les infrastructures de transport existantes ;
- Réaliser des pistes à bétail ;
- Réaliser de nouvelles infrastructures de transport. ;
- Améliorer l'accès des populations aux moyens intermédiaires de transport (MIT)

OS2 : Accroître les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation

- Réhabiliter les infrastructures de stockage existantes ;
- Construire de nouvelles infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation à l'échelle nationale et des collectivités territoriales;
- Constituer et ou renforcer les stocks de réserve à l'échelle des collectivités territoriales;
- Construire des infrastructures d'abattage, et de conservation des produits animaux
- OS3 : améliorer les opportunités de revenus des populations
- Créer des activités génératrices de revenu en particulier pour les femmes les jeunes et les ménages vulnérables ;
- Faciliter l'accès des ménages vulnérables aux crédits ;

OS3 : Améliorer le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires

- appuyer les organisations de producteurs dans le stockage et la commercialisation des produits vivriers
- Améliorer les systèmes d'information sur les marchés agro-sylvo-pastoraux ;
- Mettre en place un mécanisme d'appui à la promotion des PME/PMI ;
  Mettre en place des infrastructures de mise à marché des produits agro- alimentaires.

5.4 Axe stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des populations

La situation nutritionnelle au Burkina Faso est caractérisée par une endémicité de la malnutrition pluri carencielle et des carences spécifiques (anémies, troubles dûs à la carence en iode et carences en vitamines). Les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes constituent les groupes les plus vulnérables. En outre, les maladies chroniques non transmissibles (obésité, HTA) constituent de plus en plus un problème de santé publique, du fait des pratiques alimentaires inadéquates.

La PNSAN dont l'axe présent vise l'amélioration de l'état nutritionnel des populations passera par la promotion de la production d'aliments à haute valeur nutritive**,** l'amélioration de la diversification alimentaire des ménages et de la transformation des produits locaux, et de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires.

OS1 : Améliorer la diversité alimentaire des ménages

- Promouvoir la consommation de produits locaux riches en micronutriments ;
- Développer des activités d'IEC/CCC sur l'alimentation et la nutrition;
- Promouvoir le petit élevage au profit des ménages, particulièrement en faveur des femmes ;
- Mettre en place des périmètres maraichers communautaires ;
- Mettre en place des jardins familiaux au profit des ménages ;
- Renforcer les capacités des acteurs sur la transformation des produits locaux en incluant la fortification des aliments ;
- Valoriser la production d'aliments à haute valeur nutritive ;
- Promouvoir les cantines scolaires et l'éducation nutritionnelle dans les écoles.

OS2 : Assurer la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des produits alimentaires

- Renforcer le mécanisme de gouvernance des normes et de la qualité des produits alimentaires ;
- Renforcer le contrôle de la qualité des produits agro-sylvo-pastoraux et des aliments.
- Renforcer la législation et son application en matière de qualité d'innocuité des denrées alimentaires et de protection des consommateurs.

OS3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base

- Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Améliorer l'accès à la santé;
- Améliorer l'offre de service en matière de nutrition ;
- Mettre en œuvre les actions de prévention et de traitement de la malnutrition au profit de tous les enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes ainsi que des adolescentes.

5.5 Axe stratégique 5 : Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Au vu de son aspect transversal, la sécurité alimentaire et nutritionnelle exige qu'une attention particulière soit accordée au renforcement de sa gouvernance. Cela se fera à travers l'amélioration de la collaboration intersectorielle, l'amélioration de la gouvernance politique et institutionnelle et celle de la gouvernance financière.

OS1 : Améliorer la gouvernance politique et institutionnelle

- Elaborer un document cadre national sur la résilience ;
- Améliorer le fonctionnement des cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Renforcer les capacités des institutions œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Réviser le cadre général de coopération Etat partenaires ;

- Développer la veille prospective sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

- Constituer des stocks institutionnels d'aliments de bétail dans les zones à risque de déficit fourrager.

OS2 : Améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- Renforcer le système de production des statistiques sectorielles (bilan fourrager, bilan céréalier et alimentaire.) ;
- Harmoniser les outils, approches et concepts d'analyse de la sécurité alimentaire avec les outils de la nutrition/santé, hydraulique et d'autres services pertinents ;
- Renforcer le système d'information (SI) sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle Assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs du dispositif de la sécurité alimentaire et en particulier avec les services de la nutrition et de la santé, autour d'une approche d'analyse partagée, transparente et à temps ;
- Mettre en place un mécanisme performant de ciblage des personnes vulnérables.

OS3 : Améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- Renforcer les capacités financière et de gestion des structures du dispositif de sécurité alimentaire ;
- Renforcer les capacités financières des collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

0S4 : Développer l'assurance agricole

- Mettre en place une centrale de gestion des risques agro-sylvo-pastoraux ;
- Mettre en place un mécanisme fiduciaire de gestion des risques agro-sylvo-pastoraux ;
- Mettre en place un référentiel et un cadre législatif adapté à la mise en place d'une assurance agro-sylvo-pastorale.

VI - ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, il est attendu que les acteurs jouent les rôles ci-après :

6.1 L'Etat

L'Etat assumera ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y compris les producteurs et leurs organisations).

De façon spécifique, il est attendu de l'Etat, les rôles suivants :

- L'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles spécifiques à la sécurité alimentaire en cohérence avec les orientations stratégiques définies ;
- L'organisation de la concertation avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La création d'un environnement favorable, par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- La capitalisation des données statistiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Le suivi/évaluation du processus ;
- La sécurisation de l'accès aux ressources pastorales et la promotion des accords sociaux et le dialogue entre acteur ;
- La gestion des conflits entre les acteurs dans les zones de transhumance ;
- L'amélioration de la prise en compte de la vulnérabilité pastorale en période de crises et de sécheresses dans le dispositif publique de gestion des crises.

6.2 Les collectivités territoriales

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, les rôles des collectivités territoriales devront être axés sur :

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local suivant la communalisation intégrale dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- La création d'un environnement favorable par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- L'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La participation au suivi/évaluation du processus.

6.3. Le secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles et l'offre de services aux usagers du secteur.

Les entrepreneurs cofinanceront certaines réalisations et participeront aux processus politiques, aux mécanismes de concertation et au suivi-évaluation des réalisations des programmes opérationnels.

6.4. Les organisations de la société civile

Ce groupe d'acteurs comprend les organisations professionnelles des différentes filières, les organisations paysannes faîtières et les ONG/Associations.

Le rôle de ce groupe d'acteurs dans la mise œuvre de la PNSAN devra porter sur :

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- La participation à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- La participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base);
- La participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs
- La participation à la concertation des différents acteurs;
- L'exécution des programmes et projets;
- La production de données statistiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- L'implication des organisations professionnelles dans le ciblage des bénéficiaires et dans les commissions de distribution des appuis.
- La participation au suivi/évaluation du processus.

6.5. Les bénéficiaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, les rôles des bénéficiaires devront être axés sur :

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local suivant la communalisation intégrale dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La participation à la hauteur de leurs moyens au financement de la PNSAN.

6.6. Les partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales.

Le rôle de ce groupe d'acteurs devra porter sur :

- L'implication à la concertation avec les différents acteurs;

- L’appui à l’élaboration des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- L’appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d’investissement;
- La mise à disposition d’une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs;
- L’implication à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- L’implication au suivi/évaluation du processus.

VII - DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle comprend le dispositif institutionnel de coordination, les instruments d'opérationnalisation, le dispositif et les outils de suivi-évaluation et les mécanismes de contrôle.

7.1. Le dispositif institutionnel de coordination

Le document de PNSAN étant le cadre national d'orientation stratégique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue pour les acteurs de développement, le document cadre de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership national sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Le dispositif institutionnel prévoit trois types d'organes : (i) l'organe d'orientation (ii) l'organe de pilotage et (iii) l'organe de coordination.

L'AG/CNSA en est l'organe d'orientation, le CT/CNSA l'organe de pilotage et le SE/CNSA l'organe de coordination. Les structures déconcentrées du CNSA (CRSA, CPSA, CDSA) seront chargées de la coordination au niveau régional, provincial et départemental. Outre ces cadres, les autres cadres de concertations ministériels impliqués dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, tels que le Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN), le cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement, devront également servir de cadre de partage et de suivi des résultats de la mise en œuvre de la PNSAN.

Cependant, pour que le dispositif actuel puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la PNSAN, il est impératif de renforcer les capacités des structures en moyens humains, matériels et financiers.

7.2 Les instruments d'opérationnalisation

Les orientations définies dans le document de la PNSAN restent toutefois d'ordre global. Aussi, pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser.

A cet effet, il est prévu l'élaboration d'une série de plans d'actions triennaux glissants.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente politique sera opérationnalisée d'abord à travers un premier plan d'actions triennal glissant.

7.3 Le mécanisme de financement de la PNSAN

Le financement de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fera à travers les ressources publiques, notamment le budget national, le financement paritaire Etat-PTF à travers le FASA, les Partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et le secteur privé :

- **L'Etat à travers le budget national**

La contribution de l'Etat au financement de la mise en œuvre de la PNSAN se fera à travers une amélioration des allocations budgétaires. La création ou la mise en place de banques ou

institutions spécialisées dans le crédit agricole, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs seront de nature à accompagner la politique et ses plans d'actions.

- **Le financement paritaire Etat-PTF à travers le FASA**

Le cadre général de coopération Etat-Partenaires a consacré la mise en place du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui est un instrument permanent de financement du dispositif de sécurité alimentaire. Son objectif est d'assurer le fonctionnement régulier des maillons clés du dispositif dans leurs missions respectives de lutte contre l'insécurité alimentaire qu'elle soit conjoncturelle ou structurelle. Force est de constater que des contraintes entravent l'atteinte de cet objectif, d'où une relecture urgente de ce cadre général de coopération et une dynamisation des sous fonds du FASA.

- **Les Partenaires techniques et financiers**

Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire, de financement de projets et programmes ou de contributions aux ressources du Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire.

Les ONG et autres associations peuvent également participer au financement de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sous différentes formes qui leur sont appropriées.

- **Les collectivités territoriales**

Les interventions des collectivités territoriales se feront à travers la prise en compte des actions de la PNSAN dans les PCD et PRD.

- **Le secteur privé**

Les banques et institutions de micro-finance devront participer au financement de la mise en œuvre de la PNSAN, en entreprenant des actions de promotion et de soutien à travers des crédits adaptés aux acteurs directs des différents maillons des filières qui contribuent à l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable.

7.4 Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la PNSAN, le dispositif de suivi de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle jouera un rôle central dans le reporting et la remontée des informations vers les structures de pilotage et de coordination que sont l'AG et le CT. A cet effet, les structures spécialisées qui gèrent les instruments techniques du CNSA (SISA, Système de gestion des stocks de sécurité et dispositif de secours d'urgence) devront jouer pleinement leur rôle de production de l'information en collaboration avec les structures déconcentrées du CNSA. Un système de suivi-évaluation, stratégiquement piloté par le SE/CNSA et impliquant tous les acteurs concernés (Administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place.

De façon schématique, l'architecture de ce système de suivi-évaluation devrait comporter les pièces constitutives suivantes :

- **Détermination du niveau de suivi-évaluation**: (i) Suivi-évaluation des intrants, (ii) Suivi-évaluation des activités, (iii) Suivi-évaluation des résultats, (iv) Suivi-évaluation des effets/impacts.
- **Définition des indicateurs et suivi des performances** : (i) Définition des indicateurs, (ii) Mesure de la performance.

- **Organisation du suivi-évaluation** : (i) Acteurs concernés, (ii) Rôles et responsabilités des acteurs.
- **Circuit de l'information** : (i) Collecte des données, (ii) Traitement des données, (iii) Analyse des données.

Les Directions Générales des Etudes et des statistiques Sectoriels(DGESS) seront fortement impliquées dans le suivi stratégique au niveau de chaque ministère.

7.5 Le mécanisme de contrôle

La PNSAN prévoit la création d'un mécanisme interne et externe de contrôle de l'effectivité du rôle de chaque acteur. Le contrôle interne sera assuré par le CNSA. Il s'assure que chaque groupe d'acteurs remplit convenablement ses engagements et surtout rend compte à la communauté nationale. Afin de s'assurer de la bonne utilisation des ressources, un contrôle externe sera assuré par des services de contrôles compétents de l'Etat ou des cabinets de contrôle spécialisés

7.6 Processus de révision

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle se fixe comme objectif global la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025. Elle doit faire l'objet d'un suivi-évaluation méthodique en vue de mesurer sa performance et plus précisément le niveau d'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Pour s'assurer que l'objectif global sera atteint en 2025, un processus de révision périodique doit être prévu. Avec un tel mécanisme, il sera possible de constater les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national ou de prendre au besoin des mesures correctives pour garantir l'atteinte des objectifs.

La révision de la PNSAN sera déclenchée par les évaluations externes en complément aux résultats du suivi-évaluation interne. A cet effet, il est recommandé de procéder à des évaluations externes indépendantes parmi lesquelles on distinguera :

1) Une évaluation à mi-parcours centrée sur l'efficacité et l'efficience de la PNSAN. Elle interviendra à la fin de la première moitié de mise en œuvre de la politique ;
2) Une évaluation finale au terme de la mise en œuvre de la politique pour apprécier les résultats atteints. Elle permettra aussi de prendre des décisions pour la suite à donner à la politique.

7.7 Stratégie de communication

La mise en œuvre réussie de la PNSAN nécessite une communication active dans le but de favoriser son appropriation par tous les acteurs de la sécurité alimentaire. Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) des collectivités territoriales, (iii) de la société civile et du secteur privé, (iv) des professionnels de la communication et des médias, (v) des éducateurs, (vi) des chercheurs, (vii) des femmes, (viii) de la jeunesse, (ix) des PTF, (x) des leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses, (xi) des communautés de base en campagne et en ville.

La communication sur la PNSAN pourra s'appuyer sur l'utilisation des TIC, l'exploitation des structures et facilités du Ministère chargé de la communication et de la presse privée, la valorisation des canaux de communication traditionnelle. Un accent particulier sera mis sur

l'utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité. Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la PNSAN.

Il est recommandé d'élaborer une stratégie de communication pour accompagner la PNSAN.

VIII. FACTEURS DE RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNSAN

8.1 Risques liés aux aléas climatiques

Ces risques les inondations, les sécheresses etc. Ils doivent être réduits par les efforts que le Gouvernement déploie pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en général et en particulier pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation. Ils seront aussi atténués par la recherche qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.

8.2 Risques liés à la gouvernance

Un des risques majeurs à la mise en œuvre de la PNSAN pourrait être la dégradation du climat sociopolitique national. Une telle situation entraînerait le basculement des populations dans une grande pauvreté et fragiliserait davantage les couches sociales vulnérables. La stabilité politique et la paix sociale constituent des conditions majeures pour le succès de la PNSAN.

L'application stricte des procédures en vigueur au Burkina Faso en matière de gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) ainsi que le contrôle interne et le contrôle externe permettront de réduire les risques des écarts de gestion. Le dispositif de gouvernance comprenant la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats, le système de suivi-évaluation renforcé et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre. La communication doit être aussi renforcée autour du processus global de la PNSAN afin que tous les acteurs maîtrisent davantage l'approche programme.

8.3 Les risques liés à la mobilisation des ressources financières

Il s'agit notamment :

- De l'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour la mise en œuvre de la PNSAN qui sans nul doute nécessitera d'importants moyens humains, matériels, techniques et financiers ;
- La faiblesse de la contribution des PTF et ;
- Du non respect du principe de fongibilité des ressources financières qui peut entrainer des procédures de gestion assez complexes et par conséquent l'allongement des délais de décaissement.

A cet effet il est préconisé :

- L'application effective de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement;
- Un plaidoyer actif et continu au près des PTF pour la mobilisation des fonds ;
- La mobilisation effective des ressources financières pour le financement de la PNSAN ;
- Le renforcement des conditions favorables aux investissements dans le secteur Agricole lors de la révision du Code des Investissements ou lors de l'élaboration d'un Code des Investissements Agricoles au Burkina Faso (CIA-BF) ;

8.4 La non appropriation de la politique par les acteurs.

La non appropriation de la PNSAN par les acteurs pourrait constituer un obstacle à l'atteinte des résultats escomptés. Une large diffusion avec des campagnes de sensibilisation aideraient à une appropriation de la PNSAN par les acteurs.

8.5 L'environnement international et régional

L'instabilité sociopolitique internationale et les crises économiques et financières pourraient affecter la mise en œuvre de la PNSAN. A cet effet, il faut renforcer la coopération internationale et régionale à travers le CILSS, l'UEMOA ; la CEDAO, etc.

ANNEXES

Annexe 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Burkina Faso, 2004 ;** Stratégie de développement rural à l'horizon 2015 ; Ouagadougou, 99p ;
2. **Burkina Faso, 2011 ;** Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), Ouagadougou ; Burkina Faso, 116p
3. **Burkina Faso, 2007** ; Politique et stratégies nationales d'assainissement.
4. **Burkina Faso,** NEPAD, CEDEAO, 2010 ; Pacte pour l'élaboration et de mise en œuvre du Programme national du secteur rural ; Ouagadougou, Burkina Faso, 8p ;
5. **DEP/MRA, 2004;** Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso, Ouagadougou ; Burkina Faso, 24p+annexes ;
6. **DGPER, 2010 ;** Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina, Ouagadougou, Burkina Faso, 100p ;
7. **MAH, 2007 ;** Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), Ouagadougou, Burkina Faso, 60p ;
8. **MAHRH ; MECV ; MRA ; 2010 ;** Rapport général de la revue de secteur rural, Ouagadougou, Burkina Faso,
9. **MAHRH,** 2006 ; Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN/AEPA) ; Ouagadougou, Burkina Faso ;
10. **MAHRH, 2003** ; Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau ;
11. **MAHRH**, 2003 ; Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée et plan d'actions
12. **MAHRH, 2007,** Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, Burkina Faso, 49p ;
13. **MECV, 2007 ;** Politique nationale en matière d'environnement ; Ouagadougou, Burkina Faso 62p
14. **MEE, 1998**, Politique et stratégies en matière d'eau ;
15. **MRA,** MRA, 2000. Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso.140 p.
16. **MRA, 2010 ;** Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL), Ouagadougou, Burkina Faso ;
17. **SP/CPSA,** 2010 ; Situation de références des performances du secteur rural au Burkina Faso ; Ouagadougou, Burkina Faso ; 134p ;

Annexe2 : Evolution prix des céréales 2001 2010 (Fcfa/Kg)

Année	Maïs blanc	Mil	Sorgho blanc	Riz
2001	124	146	129	281
2002	144	159	149	273
2003	101	120	106	263
2004	88	103	89	260
2005	187	188	170	268
2006	118	129	116	271
2007	104	122	109	281
2008	151	156	137	389
2009	156	169	154	401
2010	144	166	142	382
Moyenne	126	143	128	299

Sources/ SONAGESS

Annexe3 : Tableau 3 : Recettes de PFNL et revenus de PFNL consacrés à l'achat de produits alimentaires en 2012

Espèces/ Nature	Produits	Unité	Quantité commercialisée	recettes obtenues	Recettes allouées à l'achat d'aliments
Karité	Amendes de karité	kg	272814811	18 032 345 774	3 469 895 740
	Beurre de karité	kg	206481300	25 341 638 668	5 789 486 284
	Savon	kg	256090027	21 534 938 211	4 110 055 343
	Pommade de karité	kg	1570481	431 459 232	222 940 031
Baobab	Pin de singe	kg	250241	526 529 605	124 618 711
	Feuilles de baobab	kg	11278766	965 442 927	356 388 331
	Poudre de feuilles	kg	1272857	538 720 471	278 286 175
	Huile de baobab	litre	77900	465 361 778	98 011 097
	Biscuits de pain de singe	kg	913930	868 506 104	54 554 895
	Graines de baobab	kg	903738	42 768 478	12 728 713
	Soumbala de baobab	kg	207478	40 986 459	20 620 516
Néré	Poudre de Néré	kg	11121977	1 230 551 052	118 779 691
	Graines de Néré	kg	213730826	6 139 451 155	2 175 159 241
	Soumbala de Néré	kg	47752391	7 199 441 991	1 278 994 938
Balanites	Amendes de balanites	kg	1885061	170 870 780	55 735 000
	Huile de balanites	litre	8295236	724 184 425	91 329 056
	jus	litre	1936	4 937 202	968 079
	Savon	kg	16328945	1 226 434 129	98 731 255
Détarium microcarpum	Fruits	kg	820033	93 670 716	8 543 687
Tamarin	Feuilles fraiches	kg			
	Feuilles sèches	kg	72685	5 228 227	5 228 227
	fruits secs en gousse	kg	630314	86 279 281	48 009 293
	Fruits secs en dépulpé	kg	16446438	676 369 709	253 658 636
	Jus	litre	247305	81 903 152	9 892 681
	Sirop	litre	49487	55 461 412	6 375 886

Saba	Fruits	kg	71710158	2 716 945 372	1 143 756 780
	Jus	kg	2964139	205 536 364	44 870 452
	Vin	kg	46756	33 239 620	3 825 532
	Sirop	kg	958880	972 929 782	7 695 369
	confitures	kg	6196	15 489 261	
Sclérocarya	Amendes	kg			
	Noix	kg	8331	4 505 626	
Lannea	Fruits	kg	25504	255 035	255 035
	Jus	litre	11141	8 355 857	
	Vin	litre	2805	1 402 695	
	Sirop	litre	4436	3 500 738	
Bombax	Fleurs sèches	kg	205729	57 310 715	47 555 609
	Fleurs fraîches	kg	667697	52 505 624	24 332 127
	Poudre	kg		547 664 386	
Acacia machrosta-chya	Graines	kg	54666337	547 664 386	415 705 580
Moringa oleifera	Feuilles fraîches	kg			
	Feuilles sèches	kg	33717	12 643 922	
	poudre	kg	45674535	412 877 835	30 158 793
Acacia senegal	Gomme arabique	kg	752319	422 330 548	498 474 847
Anacardium	Graines	kg	10868144	4 701 222 837	21 283 052
	pulpe	kg	29789462	27 582 835	
Borassus aethiopium	Bangui	litre	10778436	785 090 246	502 283 050
Produits artisanaux	produits artisanaux	kg	95138	243 844 042	137 030 514
palmier dattier	Graines	kg	37007981	679 738 427	37 763 245
Ziziphus m	Fruits	kg	5035992	349 931 381	128 200 247
	Gâteaux	kg	984738	87 252 280	11 221 560
Jatropha curcas	Graines	kg	14713	4 451 474	

	Huile	litre	446590	278 183 526	15 105 298
	Savon	kg	49561	12 581 748	11 731 630
Azadirachta indica	Graines	kg	19111312	802 994 606	172 404 238
	Huile	litre	734243	268 246 721	67 142 404
	Savon	kg	1517927	647 290 207	65 500 211
Diospyros mespiliformis	Fruits	kg			
Autres PFNL	Miel brut	litre	463468	301 496 154	43 478 428
	Miel filtré	litre	772681	629 350 516	104 030 653
	Chenilles	kg	159064	57 263 124	153 721 299
	Plantes médicinales	kg	632031	944 317 806	22 418 195 846
TOTAL	**TOTAL**		**1 365 444 324**	**103 319 476 634**	**44 794 713 305**

APFNL (annuaire statistique PFNL 2012).

Annexes 4:

Tableau 2: quantité de PFNL récoltés et quantité de PFNL consommés en 2012

Espèces/Nature	**Produits**	**Unité**	**Quantité collectée**	**Quantité consommée**
Butyrospermum parkii	Amendes de karité	kg	275240706	
	Beurre de karité	kg	177836353	63956990
	Savon	kg	143407024	14938821
	Pommade de karité	kg	2339766	
Adansonia digitata	Pin de singe	kg	240456	
	Feuilles de baobab	kg	8674606	5705085
	Poudre de feuilles	kg	2599859	7495699
	Huile de baobab	litre	66444	
	Biscuits de pain de singe	kg	5450310	
	Graines de baobab	kg	15274457	
	Soumbala de baobab	kg	207478	
Parkia biglobosa	Poudre de Néré	kg	12774909	3000373
	Graines de Néré	kg	138117533	12107375

	Soumbala de Néré	kg	40537668	41635943
Balanites aegyptiaca	Amendes de balanites	kg	191978	
	Huile de balanites	litre	22529332	
	jus	litre	31947	
	Savon	kg	3520359	4444547
Détarium microcarpum	Fruits	kg	1844756	1423098
Tamarindus indica	Feuilles fraiches	kg	5795349	6261205
	Feuilles sèches	kg	1409496	4986878
	fruits secs en gousse	kg	1946723	1138060
	Fruits secs en dépulpé	kg	2242453	1014316
	Jus	litre	172704	
	Sirop	litre	51993	
Saba senegalensis	Fruits	kg	79454231	15154876
	Jus	kg	3015181	
	Vin	kg	53557	
	Sirop	kg	1018364	
	confitures	kg	7745	
Sclérocarya birrea	Amendes	kg	39105	
	Noix	kg	5951	
Lannea microcarpa	Fruits	kg	10210907	6032671
	Jus	litre	52041	
	Vin	litre	2805	
	Sirop	litre	5603	
Bombax costatum	Fleurs sèches	kg	3354344	3411524
	Fleurs fraîches	kg	1624505	737717
	Poudre	kg	188726	561077
Acacia machrostachya	Graines	kg	209589	449241
Moringa oleifera	Feuilles fraîches	kg	1137953	
	Feuilles sèches	kg	238268	
	poudre	kg	7972433	2550572
Gomme arabique	Gomme	kg	563805	
Anacardium	Graines	kg	17049563	

occidentale				
	pulpe	kg		
Borassus flabellifer	Bangui	litre	756776	
Produits artisanaux	produits artisanaux	kg	116760	
Phoenix dactylifera	Graines	kg	31721127	10573709
Ziziphus mauritiana	Fruits	kg	5848855	943505
	Gâteaux	kg	385104	110772
Jatropha curcas	Graines	kg	262544	
	Huile	litre	22756	
	Savon	kg	166623	
Azadirachta indica	Graines	kg	139646	
	Huile	litre	47309	
	Savon	kg	1360372	
Diospyros mespiliformis	Fruits	kg	6801	
Autres PFNL	Miel brut	litre	559838	71007
	Miel filtré	litre	499369	95385
	Chenilles	kg	12752	56958
	Plantes médicinales	kg	6984831	5291354
TOTAL			**1 037 600 798**	**214 148 758**

APFNL (annuaire statistique PFNL 2012).